

Le CCAS : sa composition, son rôle

Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social sur notre commune. Il développe différentes activités et missions : aides et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficultés, lutte contre l'exclusion... en complétant les dispositifs d'aide à la personne mis en place par le SICOVAL, le Conseil Départemental et les autres partenaires.

Pour notre commune il est composé de 13 personnes : 6 membres élus (le Maire : Bruno MOGICATO, qui en est le président, et 7 conseillers municipaux : Eliane BOURGAILH, Nadine DURIN, Sylvie ESTOURNEL, Francis JEAN, Chantal PELTIER et Benoît PETIT) et 7 membres nommés par le Maire (Muriel ACHACHE, Gisèle ARTUS, Anne-Marie BRIOL, Sandrine MASSOL, Anouk RIGAUD et Guy SANCHEZ).

Le CCAS de Lauzerville mène plusieurs actions, dont notamment :

- * l'organisation d'une après-midi récréative des aînés qui est organisée traditionnellement en janvier ; elle rassemble les Lauzervillois de plus de 65 ans pour un repas et une après-midi festive et conviviale ;
- * la visite aux anciens qui permet aux membres du CCAS de rendre visite aux anciens de la commune, Lauzervillois de plus de 75 ans, au moment de la fête de Noël ;
- * la mise en place de stages permettant aux inscrits de se former ponctuellement sur des thématiques variées (stage baby-sitting, stage premiers secours).

Pour son action en soutien aux personnes et familles en difficulté, le CCAS peut être sollicité pour diverses demandes, dont des aides financières. Afin d'évaluer les situations sociales des familles, il s'appuie sur les compétences de l'équipe des travailleurs sociaux de la Maison des Solidarités du Conseil Général de Balma dont relève notre commune. Les dossiers de demande d'aide sont ensuite présentés de façon anonyme en réunion du CCAS.

Afin de participer à la mise en œuvre d'une aide alimentaire aux Lauzervillois qui en éprouveraient le besoin, le CCAS attribue annuellement une subvention au Secours Populaire qui mène localement des actions en ce sens.

Le CCAS a un budget distinct du budget communal, voté annuellement avec les mêmes échéances que le budget communal.